

Vademecum pour une œuvre mémorielle de proximité

À l'initiative de la CEF, à la suite du rapport de la CIASE et des conclusions du groupe de travail sur la question mémorielle, le Conseil de prévention et de lutte contre la pédophilie a demandé à une commission* d'élaborer un cahier des charges en vue d'une œuvre artistique mémorielle autour de la reconnaissance des violences sexuelles et autres abus dans l'Église. Cette commission était constituée de deux représentants de collectifs de personnes victimes, d'un membre de l'ancien groupe de travail sur la question mémorielle, d'un délégué diocésain d'une Commission d'art sacré et d'un curé de paroisse. Elle a préféré travailler à un vademecum à l'intention de tout groupe/communauté qui envisage, en dialogue avec des artistes, l'installation d'une œuvre ou d'un lieu mémoriel.

Ce vademecum se présente sous la forme de quelques questions et points d'attention pour aider à définir un cahier des charges afin que des artistes travaillent en lien avec des personnes victimes à une production artistique mémorielle. **Ces questions et recommandations sont non limitatives, elles ont été pensées pour aider à définir un projet et nourrir la réflexion des personnes concernées.** Ce document a vocation à être très largement diffusé.

* Elle s'est réunie à distance tous les lundis pendant deux heures du 5 février au 11 mars 2024.

Le projet

- L'œuvre est-elle destinée à la mémoire des personnes victimes de pédocriminalité dans l'Église ou de toutes violences sexuelles, emprise psychologique, morale, etc. ?
- Quels sens donner à l'œuvre ? Quel sens a-t-elle pour les personnes victimes, pour les commanditaires (communautés locales, évêchés, sanctuaires...), pour les artistes ?
- Est-ce une commande, un appel à projets ou un projet en réflexion avec un artiste particulier ?
- Quels lieux, espaces privés ou publics, vous sembleraient appropriés pour recevoir une œuvre mémorielle dans votre espace géographique ?
- Comment penser le financement de ce projet ? Est-il possible de faire appel au mécénat ?
- Pensez-vous à d'autres actions liées à ce projet : prévention, sensibilisation... ?

Les acteurs

- ▶ Une telle réalisation **nécessite d'associer des personnes victimes** aux commanditaires et artiste(s).
- ▶ Il est indispensable que **l'artiste entende des témoignages de personnes victimes** locales. Il pourra également se référer à la littérature existante notamment le recueil *De victimes à témoins* de la CIASE.
- À quel moment l'artiste est-il intégré à la réflexion ?
- Quels autres acteurs peuvent être mobilisés ? Les Commissions diocésaines d'art sacré, les antennes Art, Culture et Foi, les cellules d'accueil et d'écoute, les acteurs diocésains de la prévention et les acteurs de la communication peuvent être des ressources pour un tel projet.
- Comment penser l'articulation avec les autres instances ecclésiales et le tissu local concernés : religieux/religieuses, enseignement catholique, associations, commune, pouvoirs publics, etc. ?

La mise en œuvre

- ▶ Les acteurs veilleront à ce que l'artiste choisi **respecte en tout point la dignité des personnes victimes**.
- ▶ La question des **droits juridiques** est à prendre en compte en ce qui concerne les lieux, les droits des artistes, le droit à l'image, le RGPD, etc.
- ▶ La communication autour du projet nécessite une attention particulière : expression du sens du projet, visibilité, lien avec les personnes victimes, lien avec les médias, etc. Il est nécessaire d'**associer les personnes victimes à la communication finale**, sans oublier la prévention.
- Quel est le calendrier envisagé ?

L'inauguration de l'œuvre

- Comment l'accompagner ?
- Quelles médiations autour de l'œuvre et comment la présenter ?
- Comment les visiteurs s'interrogeront-ils devant l'œuvre ?

L'entretien et la pérennité de l'œuvre

- Comment assurer l'entretien de l'œuvre et sa pérennité ?

La médiation et la vie de l'œuvre au service de la mémoire et de la prévention

- Comment assurer la médiation et la vie de l'œuvre dans le temps ?